



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2021

Le 25 mai 2021 à 20 heures 05, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

Étaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, M. Agnès, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin, M. Lefevre, M. Le Guienne, Mme Chabrier, M. Potiron, M. Chatin, M. Bosc, Mme Cedolin, Mme Labarre, M. Rémond, M. Doré, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés :

Madame Kapusta (pouvoir à M. Hautot).
Monsieur Boulin (pouvoir à M. Krauzé).
Madame Fernandes (pouvoir à M. Hautot).

Étaient absentes excusées :

Madame Duperche.
Madame Ziegler.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 05.

M. Gérard Chatin est élu secrétaire de séance.

Madame Christelle Vermeil a présenté sa démission à Monsieur le Maire.

Monsieur Marc Lefevre est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

- Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (18 voix pour dont 3 pouvoirs, 2 voix contre, **Monsieur Chatin, Monsieur Doré et une abstention Monsieur Lefevre**), le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.
- Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (18 voix pour dont 3 pouvoirs, 2 voix contre, **Monsieur Chatin, Monsieur Doré et une abstention Monsieur Lefevre**), le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.
- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 08 avril 2021 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

FINANCES COMMUNALES

1) Provision pour risques de non-recouvrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont trois 3 pouvoirs) :

- **ADOpte** le régime des provisions semi-budgétaire.
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget primitif 2021 la provision semi-budgétaire suivante :
Compte 6817 : 690 €.

2) Carte d'achat - renouvellement de la convention avec la Caisse d'Épargne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont trois 3 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** de doter à nouveau la commune de Sainte-Geneviève d'une carte achat auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie, outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs, pour une durée d'un an prorogeable deux fois par reconduction expresse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat carte achat public.

3) Subvention aux associations 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Madame Barbier, Monsieur Chatin et Madame Labarre ne prennent pas part au vote.

- **DÉCIDE d'accorder à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour dont 3 pouvoirs)** d'accorder la subvention suivante :

Club Loisirs des Aînés Génovéfains (CLAG)	500 €
---	-------

- **DÉCIDE d'accorder à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix pour dont 3 pouvoirs)** d'accorder la subvention suivante :

Madame Labarre ne prend pas part au vote.

SOS Multi Cats	300 €
----------------	-------

- **DÉCIDE d'accorder à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour dont 3 pouvoirs) d'accorder les subventions suivantes :**

Comité des Fêtes	10 000 €
Comité de Jumelage Fêtes	300 €
Centre Yves Montand	8 000 €
Union Sportive de Sainte Geneviève – Football	9 000 €
Tennis Club de Sainte-Geneviève	3 800 €
Union des Mutilés Réformés et Anciens Combattants (UMRAC)	1 000 €
A.P.E.E.P.M. (Parents d'élèves)	300 €
La Chouette Famille	1 000 €
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	100 €
Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)	250 €
Les Resto du Coeur	500 €
Secours Catholique	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noailles	200 €
Association de jeunes sapeurs-pompiers de Noailles	350 €
Ligue contre le Cancer	500 €

AFFAIRES GÉNÉRALES

4) Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Suite à la démission de Madame Christelle Vermeuil, il convient de procéder à son remplacement. Ainsi dans l'ordre du tableau parmi les conseillers municipaux ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, il appartient à M. Eric Le Guienne de siéger au sein de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont trois 3 pouvoirs) :

- **DÉSIGNE** comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.
 - Monsieur Eric LE GUIENNE
- **DIT** que la commission de contrôle des listes électorales est composée de la manière suivante :
 - Monsieur FALAMPIN Didier
 - Madame KAPUSTA Corinne
 - Monsieur LE GUIENNE Eric
 - Monsieur CHATIN Gérard
 - Madame LABARRE Dominique

5) Election d'un représentant du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame Christelle VERMEUIL, démissionnaire, était membre du CCAS élue au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **DÉSIGNE** Monsieur Olivier POTIRON représentant du Conseil Municipal au CCAS.

6) Dénomination du stade de Football.

Monsieur Christophe Dallongeville, décédé il y a quelques semaines, était très engagé dans l'animation du club de football de Sainte-Geneviève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (16 pour dont 3 pouvoirs et 5 abstentions, Monsieur Agnès, Monsieur Chatin, Madame Cedolin, Monsieur Bosc et Monsieur Doré) :

- **DÉCIDE** de nommer le stade de football située rue de la Chapelle : « Stade Municipal Christophe Dallongeville ».

7) Transfert de la compétence voies douces à la communauté de communes Thelloise - Projet complémentaire.

Une voie douce est un mode de circulation dédié aux moyens de déplacements non motorisés (cyclistes, rollers, trottinettes, piétons, personnes à mobilité réduite ou cavaliers). Il peut s'agir de chemins piétonniers, de chemins de randonnées mais également de pistes cyclables.

Respectueuse de l'environnement, ces voies douces peuvent améliorer la qualité de vie de la population en répondant à une logique de déplacements utilitaires (zones d'activités, accès aux établissements scolaires) touristiques et de loisirs.

Lors de sa séance du 15 avril 2021, la communauté de communes Thelloise s'est prononcé favorablement sur sa nouvelle compétence sur le développement « des voies douces ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (7 voix contre dont un pouvoir, Monsieur Krauzé, Monsieur Falampin, Monsieur Lefevre, Monsieur Potiron, Madame Labarre et Monsieur Rémond ;

5 voix pour, Monsieur Vereecke, Madame Marin, Madame Barbier, Monsieur Agnès, Madame Chabrier, 9 abstentions dont 2 pouvoirs, Monsieur Hautot, Madame Ribeiro, Monsieur Le Guienne, Monsieur Chatin, Madame Cedolin, Monsieur Bosc et Monsieur Doré) :

- **DÉCIDE** de se prononcer défavorablement au transfert de la compétence voies douces à la Communauté de Communes Thelloise.

URBANISME

8) Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Ouverture de la zone 2AU_i - Projet complémentaire.

M. Vereecke quitte la salle. M. Hautot prend la présidence de la réunion de conseil.

Le Conseil Municipal a délibéré le 25 mars dernier afin d'engager une procédure de modification du PLU en vue de permettre l'implantation du projet de la société ALCOPA AUCTION.

Dans le cadre du développement de cette zone, un nouveau projet d'activité économique a été présenté par le garage automobile existant au 173 rue Nationale à Sainte-Geneviève.

La société GARAGE AUTO'MOBILE souhaite construire une concession AGENCE CITROEN sur la zone 2AUi ayant pour but de maintenir le contrat de représentant de la marque, un cadre de réception de la clientèle plus agréable, une meilleure accessibilité avec des places de parking et la création d'emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (13 voix pour dont 3 pouvoirs, 6 contre, Monsieur Chatin, Madame Cedolin, Monsieur Doré, Monsieur Bosc, Madame Labarre, Monsieur Rémond et 1 abstention Monsieur Falampin) :

- **DÉCIDE** de compléter la procédure de modification du PLU visant à rendre constructible la zone 2AUi en l'inscrivant en zone 1AUi, en intégrant le projet d'implantation d'une AGENCE CITROEN.

TRAVAUX

9) Travaux d'éclairage public autour de la Mairie et de l'Eglise - Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) de procéder aux travaux de l'éclairage public et aérien autour de la Mairie et de l'Eglise pour un montant de **15 657,52 €**.

Le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

PERSONNEL

10) Création d'emploi - Avancements de grade.

Compte tenu des nécessités du service, il appartient au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'agents inscrits aux tableaux d'avancement de grades établis pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **DÉCIDE de créer :**
 - un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe.
 - un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.
 - un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe.
 - un emploi de Brigadier-Chef Principal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

Fait à Sainte-Geneviève, le 27 mai 2021.

Le Secrétaire,



Gérard CHATIN

Le Maire,



Daniel VEREECKE